

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 21 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 21 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **MERCREDI 21 FÉVRIER** à **20H00**, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 15 février 2024.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- M. AZELART Laurent a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : Mme WOZNY Florence

Fin de la séance : 21h35

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2024-02-N°2

Dans le cadre de l'accueil de la délégation malaisienne du 14 au 22 juillet 2024 à AIRE-SUR-LA-LYS, en vue de l'entraînement de son équipe de badminton pour les Jeux Olympiques et Paralympiques,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - DE DONNER son accord pour une participation de la Commune à hauteur de 1.460 € TTC, sur un montant total 1.960 € TTC - le Département du Pas-de-Calais apportant une aide de 500 € TTC- en vue de financer le transport en autocar de la délégation malaisienne entre l'aéroport Charles de Gaulle à Paris et AIRE-SUR-LA-LYS.

La somme de 1.460 € TTC sera directement versée par la Commune au transporteur.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Aire
sur la
Lys
PAS DE CALAIS